

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 01/07/21
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 01/07/21
Affichage le : 15/07/21
Transmission préfecture le : 15/07/21
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20210713-lmc1124084B-BF-1-1
Du : 15/07/21
Délibération exécutoire le : 15/07/21

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du mardi 13 juillet 2021

**POLITIQUE D04 RESSOURCES ET CHARGES FINANCIÈRES
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2021 - BUDGET ANNEXE MUSÉE MAURICE DENIS
NOUVEL ENVOI - ANNULE ET REMPLACE SUITE A UNE
ERREUR MATÉRIELLE DANS LA SAISIE DES VOTES**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.3312-3, L.3312-4 et L.3312-7 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 10 juillet 2003 décidant de voter le budget par nature ;

Vu les délibérations du Conseil Départemental en date des 16 décembre 2016 n° 2016-CD-1-5443.1, 30 juin 2017 n° 2017-CD-1-5592.1 et 26 janvier 2018 n° 2018-CD-1-5732.1 relatives à l'adoption et aux modifications du règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2021-CD-1-6432.1 en date du 19 mars 2021 adoptant le budget primitif 2021 ;

Vu le compte de gestion 2020 du budget annexe Musée Maurice Denis présenté par Monsieur le Payeur Départemental ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de ce jour approuvant le compte de gestion et le compte administratif 2020 du budget annexe Musée Maurice Denis ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de ce jour portant affectation des résultats de l'exercice 2020 du budget annexe Musée Maurice Denis ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental ;

Sa commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales entendue ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Adopte le budget supplémentaire 2021 du budget annexe Musée Maurice Denis tel qu'il figure dans la maquette budgétaire annexée à la présente délibération et arrêté en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

Budget annexe	Fonctionnement	Investissement
Musée Maurice Denis	34 944,00 €	255 360,60 €

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du mardi 13 juillet 2021

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2021 - BUDGET ANNEXE MUSÉE MAURICE DENIS NOUVEL ENVOI - ANNULE ET REMPLACE SUITE A UNE ERREUR MATÉRIELLE DANS LA SAISIE DES VOTES

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Geoffroy BAX de KEATING

Votent POUR (42) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Laurence Boularan, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie D'Esteve, Fabienne Deveze, Cécile Dumoulin, Eric Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Karl Olive, Nathalie Pereira, Arnaud Pericard, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Theyre, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Procurations (3) : Philippe Benassaya à Sonia Brau, Ingrid Coutant à Pierre Fond, Alexandra Rosetti à Grégory Garestier.